



UN ECO-QUARTIER

La commune a validé son P.L.U. (plan local d'urbanisme) avec comme axe principal le développement de son territoire en recentrant l'essentiel de l'urbanisation nouvelle autour de l'extension en greffe du chef-lieu sous forme d'un éco-hameau.

- « Qu'es-aquo » ?

C'est un terme récemment utilisé portant les valeurs d'un urbanisme différent qui prend mieux en compte l'environnement et les usagers.

Ceci relève du bon sens, il faut se référer aux villages anciens : denses, compacts, adaptés à la géographie et au contexte local, utilisant les matériaux locaux avec des espaces publics variés et de qualité. Ceci favorisant la vie du village.

- « Perqué faire » ?

Nous avons comme objectifs :

- d'assurer l'avenir de la commune en proposant des installations de nouveaux résidents à l'année, jeunes et plus âgés, en offrant l'accès à des logements en propriété et/ou en location.
- de désenclaver le haut du village et de construire en continuité dans la pente avec l'urbanisation existante, à l'interface avec les équipements structurants (mairie, église, salles communales). Cela permettra de renforcer le dynamisme et l'attraction du centre bourg en évitant de créer un deuxième village.

En 2012 et 2013, un projet a été élaboré en parallèle par un bureau d'étude spécialisé (Urbasite), le P.N.R. avec la collaboration de l'école d'architecture de Saint-Etienne, et une commission composée d'élus et de citoyens. Cette étude a été soutenue par des financements européens, car elle s'inscrivait pleinement dans les nouvelles directives d'aménagement du territoire.

- « Coumen faire » ?

Une première phase a permis de dresser l'état des lieux du secteur afin d'en faire ressortir les grandes orientations d'aménagement :

- Intégration au paysage rural existant particulièrement valorisant et bien exposé
- Conservation de «l'esprit des lieux» :
 - en assurant la «greffe villageoise»
 - en favorisant une gestion économe de la ressource foncière
 - en diversifiant l'offre d'habitat
 - en désenclavant le centre bourg et certaines habitations qui ne disposent pas d'accès véhicule.
 - En insérant des poches de stationnement pour desservir le nouveau quartier mais aussi en améliorant le fonctionnement actuel.

Une deuxième phase consiste à créer une commission composée d'élus et de citoyens intéressés pour travailler en partenariat avec le C.A.U.E., le P.N.R., éventuellement des bailleurs sociaux.....pour la poursuite du projet avec la concrétisation la plus adaptée en rapport avec

- l'aménagement foncier (création d'une association foncière ou acquisition de terrains par la municipalité ou autres organismes..).
- l'aménagement des réseaux (Eau, assainissement, électricité...)

ET MAINTENANT, QU'ALLONS-NOUS FAIRE ?

Nous mettre au travail en apportant chacun à sa manière la pierre à l'édifice afin que ce projet puisse aboutir !

Raoul TEYSSIER
Conseiller municipal
espaces verts et paysagés